

PRUNET

BULLETIN MUNICIPAL - 2024



Un nouveau
site web
pour la commune

➤ Page 4

Salle Multi-Activités :
avancement du projet

➤ Page 6

Comptes
administratifs 2023
des budgets
communaux

➤ Page 12

L'artiste NAGA



Infos pratiques

LA MAIRIE

1 place de la Fontaine - 15130 Prunet

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h

Mardi de 14 h à 17 h

Permanence des élus :

Tous les premiers samedis du mois, de 10 h à 12 h

☎ **04 71 62 60 56**

Toutes les informations communales :

🌐 **www.communedeprunet15.fr**

Nouveau pour les informations urgentes et ponctuelles :

📘 **Prunet Châtaigneraie**

Agence postale communale

Ouverture du mardi au samedi,
dans les locaux de la Mairie, de 9 h à 12 h

☎ **06 44 07 80 26**

✉ **ap.prunet@laposte.net**

État civil

3 NAISSANCES EN 2023

DONT 2 AVEC ACCORD DE PUBLICATION

- ERNEST Enola le 22/06/2023
- BOUSCARY Léon le 20/10/2023

1 MARIAGE EN 2023

- LAROUSSINIE Raymond
et LABRUNIE Nadine le 30/09/2023

4 DÉCÈS EN 2023

- LOTTIAUX Michel le 06/10/2023
- PUECH Louis le 12/10/2023
- BOUSSAROQUE épouse PUECH Odette le 24/11/2023
- LECOIN veuve OUSTRY Marinette le 27/11/2023

4 INHUMATIONS À PRUNET EN 2023

- VALETTE Odile décédée le 08/04/2023
- BLANC Yvonne décédée le 30/04/2023
- LACOMBE veuve DELPUECH Marie décédée le 29/08/2023
- GLAYAU Daniel décédé le 22/09/2023

Sommaire

Le mot du Maire	p. 3
Un nouveau site web pour la commune	p. 4
Stations d'épuration	p. 5
Salle Multi-activités	p. 6
Les travaux de la commune	p. 8
Tarifs municipaux 2023/2024	p. 11
Comptes administratifs 2023	p. 12
Quelle eau buvez-vous ?	p. 14
Vie de la commune	p. 15
Parole aux associations	p. 21
Témoignage d'Élus	p. 23
Connaissez-vous cet endroit de la commune	p. 24





Le mot du Maire

Chères Prunétoises, chers Prunétois,

2024 sera une année importante. Elle sera à la fois signe de progrès pour notre commune mais aussi signe de nouveaux défis.

La fermeture d'une classe va engendrer la perte d'un poste d'enseignant à l'école ce qui nous oblige à repenser l'organisation générale. Suite à cette fermeture de poste, nous avons dû nous résoudre à nous séparer du poste d'ATSEM contractuel. C'est avec beaucoup de regret que Mme Croucher va nous quitter et je tiens à souligner à travers ces quelques mots, son professionnalisme exemplaire au service des enfants mais aussi de tous ses collègues. Suite à cette perte de poste, nous avons été obligés de revoir l'organisation de l'école dans son ensemble. J'ai pleinement conscience que tous ces changements vont avoir un impact sur l'organisation de certains parents d'élèves, mais c'est une décision en responsabilité, difficile, qui a fait l'objet de débats, de votes en conseil municipal et en conseil d'école, prise dans l'intérêt de notre commune.

Cette année également, Mr et Mme Boquet, qui ont assuré l'ouverture depuis novembre 2020 de notre bar restaurant communal, vont nous quitter au 1^{er} septembre. Je les remercie pour ces années passées à Prunet, au service de notre commune, en assurant au-delà de la cantine un lien social apprécié des Prunétois. Nous nous efforçons de leur trouver des successeurs pour continuer à faire vivre notre village.

Cette année 2024, sera, comme évoqué à de multiples reprises, l'année d'importants chantiers, avec la réfection de nos 4 stations d'épuration ainsi que l'extension et la réno-

vation énergétique de notre salle polyvalente. Ces travaux vont là-aussi être générateurs de désagréments mais nécessaires pour le développement de Prunet. La conjoncture économique et les restrictions budgétaires annoncées à l'encontre des collectivités territoriales dans les années à venir me conforte dans l'idée que nous avons choisi le bon créneau pour faire ces investissements au vu des importants soutiens financiers obtenus. Ces investissements se feront dans une maîtrise budgétaire sans augmentation d'impôt ni endettement excessif de la commune.

Un important travail est également en cours pour répondre aux obligations de transfert de compétence en matière d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026. Une étude de création d'un syndicat infra-communautaire à l'échelle de l'ancienne communauté de commune du pays de Montsalvy a été lancée afin d'étudier les possibilités et les conditions de transfert de cette compétence. A terme, l'eau et l'assainissement seront gérés et administrés par celui-ci.

La vie de la commune est riche et en perpétuel mouvement ce qui prouve bien que nous sommes une commune vivante, riche de nos différences et toujours enclin à des évolutions.

Je vous invite à découvrir plus en détail un grand nombre d'informations dans les différentes rubriques de ce bulletin. Bonne lecture à tous.

Bien à vous

David ERNEST

Un nouveau site web pour la commune



En 2023, notre commune a amorcé une transformation visuelle significative en introduisant une identité visuelle fraîche, accompagnée d'un nouveau logo.

Dans cette lancée, le site internet de la commune a bénéficié d'une refonte intégrale, s'alignant ainsi sur cette identité tout en apportant une touche de modernité indispensable. Le site a été **mis en ligne en octobre 2023**. Grâce à une version responsive, il s'adapte désormais à tous les appareils, **offrant une expérience utilisateur optimale**. Cette métamorphose

a été rendue possible grâce au travail accompli par la **société NET15**, dont le siège est à Aurillac.

Cette collaboration a permis de moderniser la vision de notre commune, offrant à ses citoyens et visiteurs une plateforme en ligne à la fois **esthétique et fonctionnelle**, véhiculant ainsi une image dynamique et accessible.



Stations d'épuration

Comme évoqué lors du précédent bulletin municipal, une étude diagnostic de nos 4 systèmes d'assainissement collectif a été réalisée.

Au vu de celle-ci, 2 systèmes étaient à reprendre entièrement et les 2 autres devaient subir une grosse réhabilitation. Ce diagnostic a été assez révélateur de l'état de santé précaire de nos 4 stations. A partir de là, il nous a paru opportun de considérer qu'une réhabilitation globale de nos 4 systèmes d'assainissement s'imposait pour au final bénéficier d'une uniformité du système de traitement et ainsi pouvoir optimiser les coûts et les financements associés.

Nous avons un système à lit bactérien sur le bourg bas, un filtre à sable sur le bourg haut ainsi qu'à Cancelade puis un lagunage sur Abugues. Ce sont donc 4 stations de traitement à filtre plantées de roseaux qui vont être construites en lieu et place de nos anciennes stations. Pour ce faire et au vu de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de tel traitement, des acquisitions foncières ont été réalisées sur le bourg bas ainsi qu'à Cancelade.

Nous remercions les propriétaires d'avoir consenti à ces ventes sans lesquelles ces réalisations n'auraient pas été possible.

Les appels d'offres ont été publiés et les entreprises retenues. Les travaux d'exécutions ont débuté dès ce mois de Juin 2024.

Cette opération a un coût global avoisinant comme pour la salle multi-activités le million d'euros et là aussi un faible reste à charge pour la commune à hauteur seulement de 30%. Les aides proviennent essentiellement de l'Agence de l'eau Adour

Garonne. Celle-ci nous soutient à hauteur de 40 à 70% en fonction du sous bassin versant concerné par le projet et l'état de santé de la station en question. Les autres financements sont amenés par l'Etat au prorata de l'Agence de l'eau sans ne jamais dépasser les 80% maximum règlementaires.

Pendant toute la durée des travaux l'ancien système continuera de fonctionner. La bascule se fera au dernier moment. Dans l'intervalle, des travaux de chemisage voire de reprise de conduite vont être réalisés pour pallier sur certains secteurs à l'entrée d'eau claire parasite qui fait, en cas de forte pluie, des à-coups hydrauliques néfastes au bon fonctionnement des systèmes d'assainissements.

Cette opération globale n'était pas prévue dans l'immédiat mais s'avère nécessaire de par la vétusté et le mauvais fonctionnement épuratoire de nos systèmes actuels.

De plus, nous avons en ligne de mire la future prise obligatoire de compétence de l'eau et de l'assainissement par la Communauté de Communes à l'horizon du 1^{er} Janvier 2026.

Ainsi, Prunet aura fait tous les investissements nécessaires que ce soit en terme d'eau potable comme en terme d'assainissement et nous n'aurons pas à attendre pour bénéficier d'investissements nécessaires pour notre commune.



Salle Multi-Activités : Avancement du projet

Engagement de campagne électorale, la salle polyvalente de notre commune va, à partir du mois de Septembre, faire l'objet d'une extension couplée à une rénovation énergétique très importante.



A l'heure où nous devons tous être sensibilisés aux efforts pour lutter contre le dérèglement climatique, il nous a paru essentiel de continuer dans la droite ligne de l'engagement communal qui depuis de nombreuses années lutte en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la maîtrise de ses dépenses énergétiques. Les travaux d'isolation de l'école mais aussi la création d'une nouvelle mairie en ont été l'illustration. Nous souhaitons poursuivre l'engagement pris en ce sens et d'autres réalisations pourront peut-être voir le jour à l'avenir.

Datant de 1983, cette salle polyvalente est aujourd'hui très utilisée par les différentes associations communales mais aussi par les particu-

liers habitant la commune et autres. Malgré cela, aujourd'hui, celle-ci a vraiment besoin d'une attention particulière de par ses dimensions mais surtout de par ses consommations énergétiques.

C'est ainsi que le projet d'un coût avoisinant un million d'euros a été lancé. Le reste à charge pour la commune ne représentera que 30% de la somme totale grâce à l'obtention d'importantes subventions. 43% de la part du Fond Européen FEDER pour l'accompagnement des territoires non urbains de la région Auvergne Rhône Alpes, 27% de la part de l'Etat au travers du programme national Fond Vert. Toutes ces aides sont le fruit de dossiers complexes et ont fait l'objet de soutien de nos parlementaires.

Pour nous assister dans cette mission, nous avons fait appel à un groupement de maîtrise d'œuvre. Celui-ci se compose du cabinet d'architecte Emergence basé à Roanne St Mary qui a réalisé les plans et fera le suivi de chantier, de l'entreprise IGETEC basée à Aurillac qui a réalisé toute la partie étude en ingénierie ainsi que de l'entreprise AC'BIM MOPUS basée elle aussi à Aurillac et qui va assurer l'aspect modélisation 3D du bâtiment pour poursuivre là-aussi le modèle initié lors des travaux de réfection de l'école.

Ces travaux se décomposent en 12 lots techniques

Pour vous donner quelques exemples de ce que sera notre future salle multi-activités, l'entrée princi-



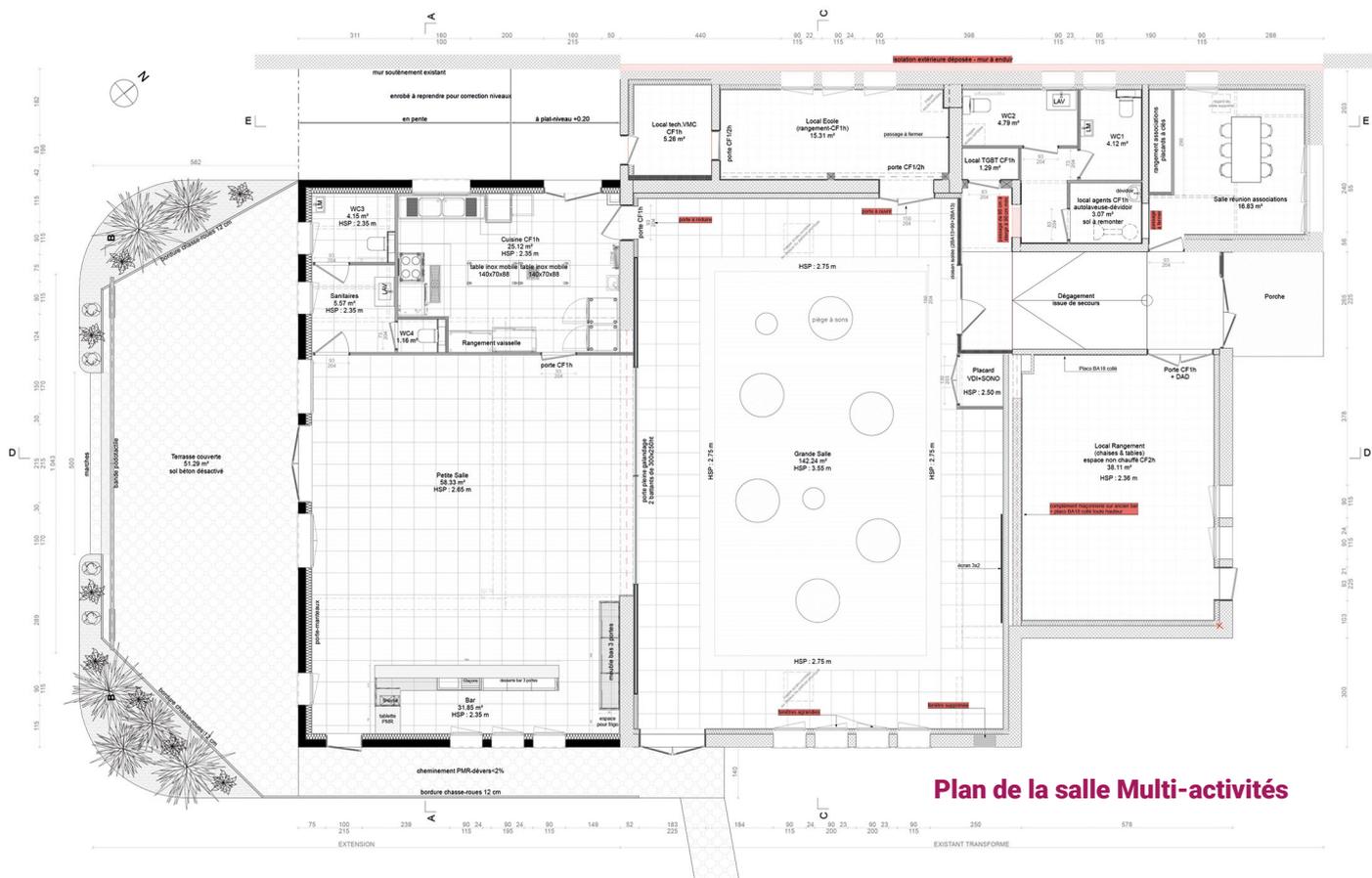
pale sera réorientée côté sud pour laisser entrer la lumière et la chaleur.

Les espaces intérieurs seront redéfinis avec la création d'une salle de 90 m² en extension, en lieu et place du garage actuel. La cuisine sera déplacée.

Des panneaux photovoltaïques vont être mis en place sur la partie extension pour une auto-consommation partagée.

Le système de chauffage, d'éclairage, les menuiseries ainsi qu'une isolation intérieure renforcée contribueront à la réduction des consommations énergétiques.

Conscient de la gêne occasionnée, son usage va être mis entre parenthèses pour une période estimée de travaux de 18 mois.



Plan de la salle Multi-activités

Les travaux de la commune

TRAVAUX RÉALISÉS

Choix et mise en place de points de regroupement des ordures ménagères



La gestion des déchets est une compétence propre à notre Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Une commission, menée par le vice-président Mr Florian Morelle en charge de la Transition écologique, dont Mr David Ernest est délégué, travaille depuis le début du mandat sur une gestion plus respectueuse

de l'environnement et économiquement le plus acceptable possible par le contribuable.

Après l'extension des consignes de tri sur les points d'apports volontaires (PAV) existants, un maillage du territoire a été réalisé dans chaque commune pour trouver des endroits stratégiques, sur les routes empruntées tous les

jours par tous, pour la mise en place des nouveaux conteneurs de collecte des ordures ménagères couplés aux PAV. En attendant leurs arrivées prévues pour la fin de l'année, l'ensemble des bacs qui étaient placés par quartier, ont été regroupés sur les PAV existants. Ainsi, sur notre commune, les deux PAV du bourg et de la Croix d'Aubugues ont été modifiés pour les accueillir. Pour éviter à un maximum de ménages de devoir faire un détour sur la route pour déposer leurs déchets recyclables et leurs ordures ménagères, il a été décidé de réaliser deux nouveaux points de collecte, un premier dont la plateforme est déjà en service sur le carrefour de La Joyeuse et un second dont l'aménage-

ment devrait arriver d'ici la fin de l'année aux Quatre Routes.



A titre expérimental, des bacs de compostage ont également été mis en place, un premier au cimetière, un second au niveau du PAV du bourg, un troisième sur l'aire de repos de la Croix d'Aubugues, les deux derniers étant à proximité des restaurants de la commune.

Réalisation d'œuvres artistiques dans notre bourg

Dans la continuité des travaux accomplis en début de mandat sur la partie ancienne de l'école, un travail a été réalisé visant à assainir et à étanchéifier le pignon ouest. Cette intervention a permis de créer une surface propice à l'installation d'une œuvre artistique. Nous vous invitons à découvrir davantage de détails sur ce sujet dans une rubrique spéciale, disponible dans ce bulletin.

Entretien prioritaire de nos routes communales : garant de sécurité et de durabilité

Comme évoqué dans les précédentes éditions de notre bulletin municipal, la maintenance régulière des voies communales reste une préoccupation majeure. Cette initiative vise non seulement à prolonger la durée de vie des routes, mais aussi à garantir la sécurité de tous les résidents qui les empruntent au quotidien. Nous mettons en

place diverses actions visant à optimiser le revêtement, notamment en favorisant le drainage grâce à la création ou à l'entretien des accotements, permettant ainsi un meilleur ruissellement des eaux pluviales.

Par ailleurs, l'élagage régulier des arbres en bordure de voirie est une autre mesure cruciale pour maintenir nos routes en bon état et favoriser le séchage des chaussées. En février 2024, des conseillers municipaux ont pris en charge cette tâche sur la route du Garric, des Landes et du Bousquet, démontrant notre engagement continu envers la sécurité et la qualité de nos infrastructures routières.

Malgré ces efforts d'entretien, certains tronçons doivent être réhabilités car jugés en trop mauvais état. En 2023, les voies du Garric, Lafage, Caumon et Rouanet ont bénéficié de ces travaux.



TRAVAUX EN COURS

Réhabilitation de la salle polyvalente

Après la phase consacrée à l'étude, à la recherche de financement et au choix des entreprises, nous entrons désormais dans la phase active des travaux. Nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée à cette rénovation dans ce bulletin, où vous trouverez davantage de détails sur l'avancement de ce projet.

Réfection du système d'assainissement collectif

Le sujet avait été évoqué dans notre dernier bulletin municipal et une étude avait été lancée dès 2023. Les choix faits pour répondre à cette problématique vous sont présentés dans un article dédié.

Arasement des routes et curage des fossés

Pour l'année 2024, le programme annuel d'entretien des routes communales se poursuit. Sont ciblés pour ces interventions essentielles :

- La route du Garric à Lacaze ;
- Les hameaux du Bousquet, de Cantuel, de Rancilhac et de Boutenègre ;
- Le délaissé de la Croix d'Aubugues.

Entretien, réparation et modernisation des voiries communales :

Après la route de Vergnenègre à Bêteille, la traversée du hameau de la Croix d'Aubugues et la liaison jusqu'à Trémoulines, la descente à Nadal, les voies communales du Garric à Lafage, de Caumon et de Rouanet, le programme de 2024 de réfection des enrobés se porte sur la route de Compostie, ainsi qu'un aménagement plus global du hameau des Rouquets.

Traversée du hameau des Rouquets

Dans la continuité des travaux réalisés pour la traversée du hameau de la Croix d'Aubugues, la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 ont été consacrés à l'aménagement de la traversée du hameau des Rouquets. La première phase des travaux a concerné l'enfouissement des réseaux secs (électriques et téléphoniques), tandis que la seconde a porté sur la rénovation des réseaux humides, avec un accent particulier sur la canalisation des eaux pluviales.

Dans le souci d'assurer la sécurité des piétons et de réguler la vitesse des véhicules, la largeur de la chaussée a été réduite et un cheminement piéton a été matérialisé.

La gestion de l'eau dans notre commune.

Jusqu'alors, sur notre territoire, la gestion de l'eau est une compétence attribuée à nos communes.

La commune :

- est responsable de la gestion des réseaux de distribution d'eau potable sur son territoire, y compris la maintenance, la réparation et l'extension des infrastructures ;
- doit veiller à garantir un approvisionnement continu en eau potable à ses habitants, en assurant la qualité et la quantité de l'eau fournie ;
- effectue des analyses régulières pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et prend les mesures nécessaires en cas de problème ;
- gère la facturation des services d'eau potable aux usagers et la gestion des abonnements ;
- doit se conformer aux réglementations nationales et locales en matière de distribution d'eau potable, ainsi qu'aux directives sanitaires et environnementales ;

- est responsable de la collecte et de la gestion des stations de traitement des eaux usées ;
- gère l'élimination ou la valorisation des boues issues du traitement des eaux usées.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), impose la coopération et la mutualisation entre les collectivités territoriales pour une gestion de l'eau au niveau de syndicats ou d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

C'est dans ce cadre que s'inscrit une étude préalable à la création d'un syndicat, menée à l'échelle des communes de l'ancienne communauté de communes du pays de Montsalvy. Ce syndicat pourrait donc voir le jour courant 2025 pour une prise effective de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Les travaux de la commune

TRAVAUX À VENIR

Nouveau point de regroupement des bacs de recyclage et de collecte des ordures ménagères

Un nouvel emplacement aux Quatre Routes va être aménagé pour servir de point de collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères.

Cette initiative a requis l'acquisition foncière d'une parcelle afin de créer une nouvelle plateforme dédiée au stockage des différents bacs, ainsi qu'au stationnement et au retournement des véhicules de particuliers et des camions de collecte.

Merci au propriétaire de cet emplacement pour avoir facilité cette acquisition, agissant ainsi dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté.

Modernisation des Réseaux : Projet d'enfouissement dans les hameaux

Nous poursuivons notre engagement en faveur de l'amélioration de nos infrastructures, notamment dans nos hameaux. Après les traversées de la croix d'Aubugues et des Rouquets, nous continuons sur cette lancée avec le hameau de Trémouline.

Très bientôt, l'ensemble des lignes aériennes d'électricité et de télécommunications disparaîtront du paysage, grâce à un programme d'enfouissement des réseaux secs. Cette initiative vise avant tout à sécuriser ces réseaux, garantissant ainsi une meilleure fiabilité pour tous nos résidents.

Par ailleurs, une étude est actuellement en cours pour envisager des travaux similaires sur la route d'Aubugues.

ZOOM SUR LES TRAVAUX ET ÉTUDES

Combien ça coûte à la commune ?

Certaines opérations de travaux et des études se sont achevées au cours de l'année écoulée. La commune s'est également dotée de nouveaux équipements. Les tableaux ci-dessous dressent un bilan financier de 2023.

AMÉNAGEMENT ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE (Paysagers, achat de la table de pique-nique et table de ping-pong)	
Total dépenses HT	55 051,50 €
Total recettes subventions (État, Conseil départemental Cantal et Région Auvergne Rhône Alpes)	33 134,00 €
RESTE À CHARGE	21 917,50 €

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Achat radar pédagogique et miroir routier)	
Total dépenses HT	1 680,00 €
Total recettes subvention Conseil départemental	420,00 €
RESTE À CHARGE	1 260,00 €

VOIRIE (Lafage, Caumon, Rouanet et entretien divers de voirie)	
Total dépenses HT	94 730,32 €
Total recettes subventions Conseil départemental Cantal et État	41 909,00 €
RESTE À CHARGE	52 821,32 €

TRAVAUX DE TÉLÉSURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DE COMPTEURS DE SECTORISATION	
Total dépenses HT	25 687,02 €
Total recettes subvention Agence Adour Garonne	12 843,51 €
RESTE À CHARGE	12 843,51 €

ÉTUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Total dépenses HT	22 670,03 €
Total recettes subvention Agence Adour Garonne	17 916,00 €
RESTE À CHARGE	4 754,03 €

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À LA CROIX D'AUBUGUES (Enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphoniques)	
Total dépenses HT	68 253,98 €
Total dépenses prises en charge par Syndicat Energie	34 126,99 €
RESTE À CHARGE	34 126,99 €

ŒUVRE ARTISTIQUE SUR FACADE DE L'ÉCOLE (crépi et réalisation de l'œuvre et œuvre artistique réalisée par les enfants de l'école)	
Total dépenses HT crépi et réalisation de l'œuvre	12 018,50 €
Œuvre réalisée par les enfants de l'école	5 500,00 €
Total dépenses prises en charge par la Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne	5 500,00 €
RESTE À CHARGE	12 018,50 €

Tarifs municipaux

2023 2024

2023 2024

CANTINE

Cantine	QF<1000	1,00 €	1,00 €
	1000≤QF<1500	2,55 €	2,55 €
	QF≥1500	2,80 €	2,80 €

GARDERIE

Garderie	Le matin 7h /9h	1,50 €	1,50 €
	Le soir 16h45/19h	1,50 €	1,50 €
	Au-delà de 19h ou de 12h30 (mercredi)	5,00 € le 1/4 d'heure commencé	

SALLE POLYVALENTE

Associations communales et école		Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	1 jour en semaine	180,00 €	180,00 €
	Le week end	300,00 €	300,00 €
Particuliers contribuables à Prunet	Salle polyvalente	180,00 €	180,00 €
	Petite salle	60,00 €	60,00 €
	Fête des 18 ans	Gratuit	Gratuit
Particuliers extérieurs à la commune		300,00 €	300,00 €
Entreprises artisanales et commerciales de la commune		180,00 €	180,00 €
Entreprises extérieures		320,00 €	320,00 €
Chèque de caution		500,00 €	500,00 €

MATÉRIEL (tables, chaises, barnums)

Tables et chaises	30,00 €	30,00 €
Barnum	50,00 €	50,00 €
Chèque de caution	300,00 €	300,00 €

MATÉRIEL (chapiteau aux abords de la salle polyvalente)

Particuliers contribuables à Prunet	120,00 €	120,00 €
Ni résidants ni contribuables à Prunet	150,00 €	150,00 €
Chèque de caution	500,00 €	500,00 €

EAU

Eau abonnement compteur	1 ^{er}	70,00 €	70,00 €
	2 ^{ème}	50,00 €	50,00 €
	3 ^{ème}	0,00 €	0,00 €
Tarif m ³ eau		1,10€	1,10 €
Redevance pollution Adour Garonne		0,33 €	0,33 €
Pose compteur et regard		500,00 €	600,00 €
Pose compteur sans regard		200,00 €	200,00 €
Extension du réseau		coût réel (1)	coût réel (1)
Remplacement compteur gelé		150,00 €	200,00 €

ASSAINISSEMENT

Abonnement	25,00 €	25,00 €
Prix au m ³	1,40 €	1,42 €
Forfait pour les personnes bénéficiant d'un réseau AEP privé	170,00 €	170,00 €
Redevance collecte Adour Garonne	0,25 €	0,25 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	900,00 €	900,00 €
Frais de raccordement	coût réel	coût réel

CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLOMBARIUM

Cimetière	Trentenaire au m ²	60,00 €	60,00 €
	Cinquantenaire au m ²	100,00 €	100,00 €
Colombarium	Trentenaire	400,00 €	400,00 €
	Cinquantenaire	700,00 €	700,00 €
Jardin du Souvenir (dispersion des cendres)		80,00 €	80,00 €

DIVERS

Droits de place	Ponctuel	2 € le m ²	2 € le m ²
	Redevance annuelle borne électrique	150,00 €	150,00 €
Animal errant	Mise en fourrière	150,00 €	150,00 €
	Frais vétérinaires	frais réels + 60€/jour	frais réels + 60€/jour

(1) Fourniture des plans des réseaux à la fin des travaux

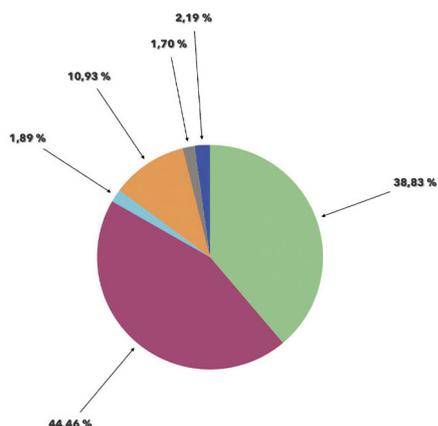
Comptes administratifs 2023 des budgets communaux

Le budget PRINCIPAL de la commune génère un excédent brut de 279 842,62 € et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), l'excédent net s'élève à 128 632,02 €.

Le fonctionnement

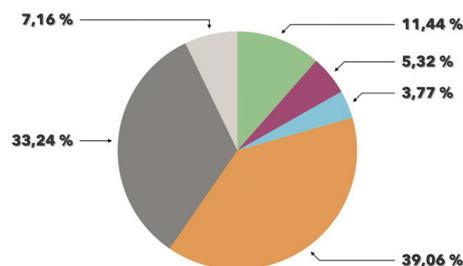
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 504 394,32 € en progression de 7,53% à celles de 2022.

CHAPITRE	CA 2023
011 / Charges à caractère général	195 833,76 €
012 / Charges de personnel	224 238,96 €
014 / Remboursement attribution de compensation	9 551,00 €
65 / Autres charges de gestion courante	55 137,41 €
66 / Charges financières	8 595,24 €
042 / Dotation aux amortissements	11 037,95 €
TOTAL	504 394,32 €



Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 784 236,94 € en progression de 13,7% à celles de 2022.

CHAPITRE	CA 2023
002 / Excédent reporté	89 732,49 €
64 / Remboursements rémunérations	41 746,61 €
70 / Produits des services	29 592,51 €
73 / Impôts et taxes	306 286,00 €
74 / Dotations et participations de l'État	260 690,16 €
75 / Produits de gestion courante	56 189,17 €
76 / Produits financiers	0,00 €
TOTAL	784 236,94 €

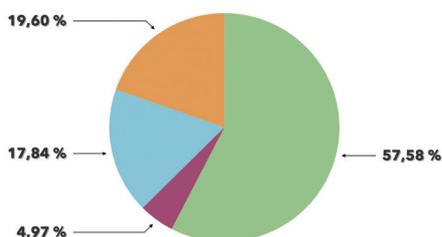


L'investissement

2023 génère un déficit d'investissement de 71 436,60 €.

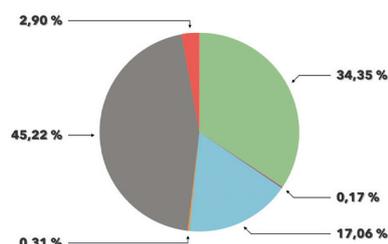
Total des dépenses d'investissement : 452 649,44 €

CHAPITRE	CA 2023
20 / Immobilisations corporelles	260 651,14 €
21-23 / Immobilisations incorporelles	22 505,89 €
16 / Remboursement emprunts et caution	80 754,55 €
001 / Déficit d'investissement reporté	88 737,86 €
TOTAL	452 649,44 €



Total des recettes d'investissement : 381 212,84 €

CHAPITRE	CA 2023
Autofinancement 2022	130 927,86 €
Cautionnement reçu	642,2 €
FCTVA	65 049,61 €
Taxe d'aménagement	1 173,70 €
Subventions	172 381,52 €
Écritures budgétaires	11 037,95 €
TOTAL	381 212,84 €



Le budget EAU ET ASSAINISSEMENT

génère un excédent brut de **54 692,34 €** et après l'affectation du résultat (financement de la section d'investissement), **l'excédent net s'élève à 44 586,83 €.**

Le fonctionnement

Les dépenses se sont élevées à **95 523,53 €**. Elles ont augmenté de 17,5% par rapport à celles de 2022.

CHAPITRE	CA 2023
011 Charges à caractère général	41 639,38 €
012 Charges de personnel	16 804,00 €
65 Autres charges de gestion courante	2 692,92 €
66 Charges financières	532,23 €
Dépenses d'ordre	33 855,00 €
TOTAL	95 523,53 €

Les recettes se sont élevées à **150 215,87 €**. Elles ont augmenté de 28,33% par rapport à celles de 2022.

CHAPITRE	CA 2023
002 Excédent reporté	35 771,56 €
70 Produits des services	104 415,06 €
75 Produits de gestion courante	909,25 €
Recettes d'ordre	9 120,00 €
TOTAL	150 215,87 €

L'investissement

L'année 2023 génère un déficit d'investissement de **1 170,51 €**.

Les dépenses se sont élevées à **137 850,42 €**.

CHAPITRE	CA 2023
20 Immobilisations corporelles	60 438,92 €
21-23 Immobilisations incorporelles	45 388,02 €
16 Remboursement emprunts	22 903,48 €
Dépenses d'ordre	9 120,00 €
TOTAL	137 850,42 €

Les recettes se sont élevées à **136 679,91 €**.

CHAPITRE	CA 2023
Autofinancement 2022	84 829,42 €
FCTVA	5 151,98 €
Subvention	12 843,51 €
Opérations d'ordre	33 855,00 €
TOTAL	136 679,91 €

Le Budget LOTISSEMENT COMMUNAL

L'ensemble des terrains du lotissement ayant été vendus, le Conseil Municipal a pris la décision de clôturer le budget au 31/12/2023. Le déficit de clôture de **2 852,34 €** sera inscrit au BP Commune 2024.

Quelle eau buvez-vous ?

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : PRUNET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BESSADES OUEST S4 (PRÉ DU RIEU AVAL), LA COMBE DU POMMIER S1, LES VIALLES 1 A 3, PRÉ DU RIEU (S2 SUR PLAN). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (PRUNET), soit 685 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PRUNET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE PRUNET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 16,5 mg/L

Valeur maxi : 19,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 201

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 8,75 °f

Valeur maxi : 9 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr

Édité le 12/02/2024

UDI 015000857

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations intérieures ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Vie de la commune

Visite de Mr le Préfet du Cantal, Laurent Buchaillat

La municipalité a souhaité inviter Mr le Préfet à une rencontre afin de lui présenter notre commune. Celui-ci a répondu favorablement à notre invitation le 21 Septembre dernier et ce fut un grand honneur que de recevoir le plus haut représentant de l'Etat dans le Cantal à Prunet.

Une présentation approfondie de la commune lui a été proposée. Mr le Préfet a été très attentif de notre action et des échanges sur les nombreux sujets et projets communaux ont été engagés. Un point de situation des aides afférentes aux projets déjà réalisés a été fait et nous avons évoqué ensemble les différents leviers que nous avons à notre disposition pour continuer les actions qui nous restent à mener.

Un point sur l'actualité réglementaire a également été évoqué en matière de prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par l'intercommunalité. D'autre point d'envergure plus nationale ont également fait l'objet de discussions.

Cette entrevue s'est conclue par une visite de l'ensemble du bourg avec notamment l'œuvre artistique et l'école. Elle s'est poursuivie sur l'écoquartier, les ateliers municipaux en direction du city stade via la voie douce pour finir sur la présentation de notre projet de restructuration de la salle polyvalente.



David Ernest (Maire de Prunet), Laurent Buchaillat (Préfet du Cantal)

Cette visite a été l'occasion pour nous de remercier l'Etat à travers son représentant pour son soutien financier auprès de notre collectivité et de réaffirmer à Mr le Préfet que Prunet est une commune dynamique qui ne manque ni d'ambitions ni de projets.

Chemins ruraux

Evoquée déjà dans les précédents bulletins municipaux, une étude a été initiée avec l'aide du cabinet de géomètre Saunal-Cros pour faire l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

Ces chemins font partie intégrale du patrimoine privé de la commune et mis à disposition de tout à chacun pour des usages différents mais principalement à vocation de loisirs. Il s'avère après cet inventaire minutieux que nombre d'entre eux, au fil des ans, ont été déplacés, voir ont disparu physiquement de leur emplacement d'origine. Suite à ce constat la municipalité a entrepris, depuis de nombreuses an-

nées, une procédure de reprise de ce patrimoine communal. La démarche est aujourd'hui bien engagée, une réunion publique a eu lieu le 28 Avril 2023 en présence du cabinet de géomètre et de tous les acteurs concernés.

Depuis, tous les propriétaires riverains ont été consultés un à un en mairie lors de réunions de travail toujours en présence du cabinet de géomètre et un accord a été trouvé avec chacun d'entre eux. La procédure de formalisation technique de tous ces tracés a été longue mais nécessaire. Une fois cette tâche réalisée, l'enquête publique a pu avoir lieu du 28 Mai au 27 Juin 2024. Cette formalité admi-

nistrative ayant abouti nous passons aujourd'hui à la phase de régularisation qui va consister à des achats et ventes de terrains selon les situations mises en lumière et discutées en amont avec toutes les parties prenantes. L'ensemble des acquisitions ne pourront pas toutes se faire la même année, c'est pourquoi ce travail va durer encore quelques temps avec pour objectif final de régulariser l'ensemble de la commune.

Grâce à l'acceptation et au bon sens de tous, la commune va retrouver avec quelques modifications à la marge un réseau de chemins qui servira au plaisir du plus grand nombre d'entre nous.

Vie de la commune

Des modifications pour notre école

Au cœur de notre bourg, l'école joue un rôle central en rythmant la vie locale selon les horaires scolaires. Depuis plusieurs années, elle a bénéficié d'une attention particulière avec des travaux d'extension, la rénovation énergétique de la partie ancienne du bâtiment et l'équipement de toutes les classes en outils pédagogiques numériques.

La stabilité de l'équipe éducative, avec un seul changement en dix ans, témoigne de l'attache-

ment au financement des activités proposées par cette équipe enseignante dynamique.

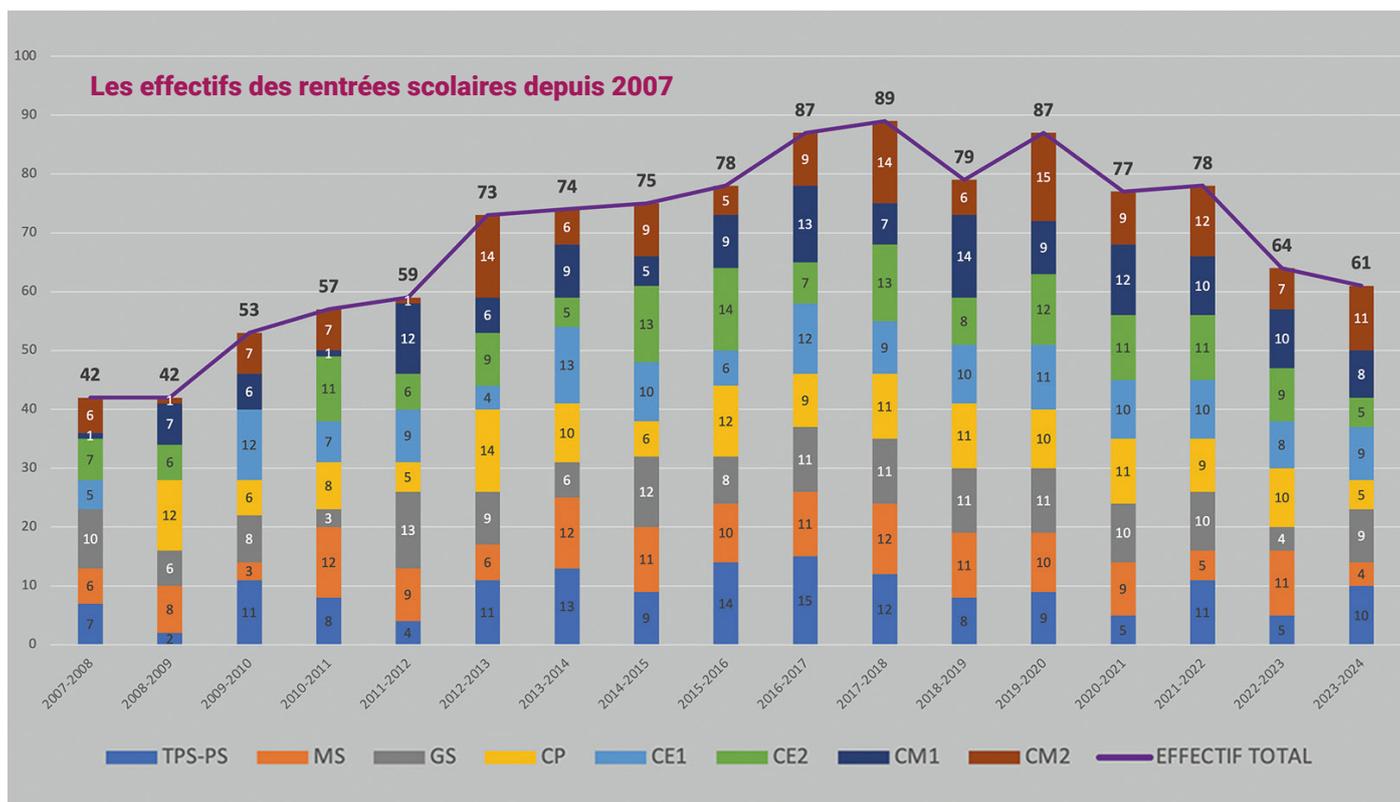
Cependant, comme évoqué dans le premier bulletin municipal de cette mandature, nous constatons une baisse continue des effectifs, passant de 89 élèves pour la rentrée 2017 et également en cours d'année scolaire 2019-2020, à 61 pour 2023-2024, et une prévision de 53 pour la rentrée 2024. Cette situation a conduit la directrice aca-

ganisation des classes entraîne la suppression d'un des deux postes d'ATSEM, puisque tous les élèves de maternelle seront désormais regroupés dans une seule et même classe.

Suite à cette annonce, une modification de l'organisation de la semaine scolaire et périscolaire a été actée par une délibération en conseil municipal et validé en conseil d'école par un vote des 4 enseignantes, des 4 représentants des parents d'élèves, de 2 membres de la muni-

cipalité et du DDEN. Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires seront désormais réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15, sans ouverture le mercredi.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) seront supprimés du fait de la non-reconduction de la prise en charge financière par l'Etat et les horaires de garderie modifiés (de 7h15 à 8h45 et de 16h15 à 18h45).



ment des enseignantes à leur école et de la bonne entente avec les équipes municipales successives, toujours à l'écoute des besoins pour le bien-être et la sécurité de nos enfants. Les différentes manifestations organisées par l'association des parents d'élèves contribuent large-

démique des services de l'Éducation nationale (DASEN) à prendre la décision de supprimer un poste d'enseignant. En conséquence directe, le crédit d'heures accordé à la direction pour les écoles disposant d'au moins 4 enseignants a également été supprimé. De plus, la réor-

Dans un autre domaine lié à l'enseignement, le Conseil départemental a voté une nouvelle sectorisation des collèges publics du Cantal pour la rentrée 2025.

Ainsi, les élèves partant de l'école de Prunet et jusqu'alors orientés vers Aurillac sur le collège de La Ponétie, seront désormais dirigés vers le collège de Montsalvy.

Vie de la commune

Conférence des Maires : Gestion des Déchets dans la Châtaigneraie Cantalienne

Le 6 décembre 2023, la salle polyvalente de PRUNET a accueilli la conférence des maires de la Châtaigneraie Cantalienne, centrée sur la gestion des déchets. L'ordre du jour a porté sur l'harmonisation des politiques de collecte, l'expansion des Points d'Apport Volontaire (PAV), ainsi que la consolidation des bacs de collecte des ordures ménagères.

L'ensemble des maires présents ont également examiné les perspectives de traitement des déchets, envisageant l'acheminement d'une part plus importante vers un site de traitement situé dans le Puy de Dôme, afin de délester le site de Montech (Tarn-et-Garonne, au Sud-Ouest de Montauban).



Cette décision, prise dans une optique à la fois économique et écologique, témoigne de l'engagement des municipi-

palités de la Châtaigneraie Cantalienne à collaborer pour une gestion efficace et durable des déchets dans la région.

CCAS de Prunet



Cette année, le traditionnel repas de fin d'année organisé par le CCAS et la municipalité de Prunet a eu lieu au Relais d'Aubugues pour la première fois.

Ce fut une journée chaleureuse, remplie de bonne humeur et de convivialité. Des membres du CCAS et David Ernest ont participé à ce repas pour leur plus grand plaisir. Entendre les histoires de la commune racontées par nos aînés qu'elles soient d'hier ou d'aujourd'hui sont toujours un pur moment de bonheur que nous devons saisir à chaque occasion.

C'est ainsi que 44 personnes bénéficiaires du CCAS et 5 accompagnants se sont retrouvés le 16 décembre 2023.

Pour tous ceux qui n'ont pas pu venir au repas ou qui ne le souhaitaient pas, un colis leur était proposé. L'idée de l'année dernière de constituer ce colis à base de produits locaux a été reprise. Trente colis ont donc été livrés dont un en maison de retraite.

L'éco-quartier

Comme indiqué lors de l'édition précédente du bulletin municipal, la commune a investi il y a plusieurs années sur la création d'un lotissement communal au centre du bourg, pour attirer de nouveaux habitants.

Le lotissement des Châtaigniers est actuellement en phase de finalisation, avec la construction des trois derniers logements à vocation locative, gérés par Cantal Habitat.

De nouvelles familles vont très prochainement pouvoir s'installer dans un T3, d'une surface habitable de 76 m² avec 15 m² de terrasse et sur un terrain de 654 m², et deux T4 d'une surface habitable de 97 m² avec 15 m² de terrasse et sur un terrain de 646 m² pour l'un et 661 m² pour l'autre. Chacun de ces trois lots pourra également disposer d'un abri de jardin.

Un cadre idéal pour l'installation de trois nouvelles familles, qui, n'en doutons pas, vont contribuer à l'animation et à la vitalité du bourg, de notre école et des commerces locaux.

Vie de la commune

Les œuvres artistiques de l'école

À Aurillac, fleurissent sur beaucoup de murs des œuvres artistiques géantes qui embellissent les bâtisses, colorées, gaies elles sont souvent surprenantes de part leur réalisme et leurs couleurs.

C'est ainsi qu'a germé l'idée que nous pourrions en faire une à Prunet. L'école venant d'être restaurée, il nous a paru évidemment de la positionner sur son pignon. Nous avons confié la réalisation de cette œuvre à l'association « Festival 10^{ème} art » en charge de toutes les réalisations Aurillacoises qui nous a demandé de laisser le libre choix de l'artiste ainsi que du thème de l'œuvre. Nous n'avions donc aucune idée du rendu au départ. C'est l'artiste Naga qui a été retenu.

C'est une œuvre artistique, aux premiers abords, enfantine mais en se rapprochant c'est dans les détails qu'elle révèle sa technicité. La performance de l'artiste Naga a marqué les esprits des enfants fiers de leur école, de certains parents mitigés au début, conquis au final et bien sûr de tous les Prunétois. Pour certains, on peut y voir un rappel à la fable de La Fontaine « L'oiseau blessé d'une flèche »

Cette œuvre, d'un budget de 8 800 Euros sera, pour longtemps, la preuve qu'un petit village peut avoir des projets différents et qui peuvent parfois aussi surprendre. Le 26 septembre, sur France 3 Auvergne, David Ernest est intervenu pour expliquer le murissement du projet et sa réalisation.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés à cette œuvre, nous souhaitons que les enfants puissent faire la leur,



avoir leur projet, leurs idées et surtout y participer avec à l'appui tout un programme pédagogique. Grâce à une subvention DRAC obtenue grâce à la Communauté des Communes de la Châtaigneraie à hauteur de 5 500 euros, nous avons pu avoir la chance de laisser la créativité de chacun d'entre eux afin de réaliser une magnifique œuvre sous le préau de l'école.

Son inauguration a eu lieu le 13 octobre 2023 en présence de tous les enfants, les enseignantes, le personnel travaillant au sein de l'école, les parents et l'inspectrice de l'Education Nationale, Mme Pluyaud.

Ces œuvres feront parties désormais de notre environnement pendant très longtemps, toute l'équipe municipale s'en félicite et espère qu'elles ont rencontré un franc succès auprès de tous nos Prunétois et Prunétoise.



Contrôle de vitesse sur la commune



Comme nous l'avions évoqué dans le bulletin précédent, des excès de vitesse étaient observés sur les routes de notre commune.

Afin de faire de la prévention, nous avons décidé de mettre un radar pédagogique sur trois routes différentes. Il a été présent du 30 juin au 19 août 2023 rue de la maison neuve. Ensuite il était du 20 août 2023 au 10 novembre 2023 au poteau d'Aubugues, puis du 11 novembre 2023 au 11 janvier 2024 à Trémoulines. Depuis il est situé à l'entrée du bourg.

Il nous a permis de constater :

- une moyenne de 30 km/h rue de la maison neuve pour une limitation identique ;
- une moyenne de 46 km/h au poteau d'Aubugues alors que la limitation est à 30 km/h ;
- Et une moyenne à 29,7 km/h à Trémoulines pour une limitation à 50 km/h, ce qui est très satisfaisant.

En espérant que l'ensemble des usagers des routes de notre commune poursuivent leurs efforts afin de bien « vivre, ensemble » comme l'annonce le nouveau mot d'ordre pour la sécurité routière.

Vie de la commune

Bien de section

Qu'est-ce qu'un bien de section ? Les biens de section sont, en France dans le milieu rural, des biens dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune. Aujourd'hui, ils sont présents en majorité sur les territoires montagnards (Vosges, Alpes du Nord...). Pour le massif central, ils sont principalement localisés dans le puy de Dôme, le Cantal, La Lozère et l'Aveyron. Ils forment un système qui conjugue des droits anciens remontant au moyen âge. Seules sont bénéficiaires les personnes qui ont une résidence réelle et permanente sur le territoire de la section. Les habitants de la section ne sont pas propriétaires des biens sectionaux. Les revenus inhérents de celles-ci ne peuvent être partagés entre les habitants de la section, mais uniquement au profit de la section, par exemple pour l'entretien des chemins, le reboisement...

Au fil du temps, beaucoup ont disparu. Depuis les années 1980, des tentatives de réforme n'ont malheureusement fait que compliquer les choses. Pour remédier à cela, la loi de modernisation du régime de sections de communes a été promulguée le 27 mai 2013 et publiée au journal officiel du 28 mai 2013. Depuis la gestion des biens de section est assurée par le maire et le conseil municipal.

C'est dans ce cadre que la municipalité a engagé un travail de reprise de ces biens de section. Une première réunion le 7 Septembre 2023 a eu lieu en mairie en présence de représentants de l'état pour faire un premier point de situation sur l'état des sections sur la commune. Prunet en comptait 6, principalement de toutes petites emprises foncières situées dans différents hameaux de la commune. Par la suite, une réunion publique à laquelle étaient invités tous les membres des sections concernées a eu lieu le samedi 7 Octobre 2023. Un exposé sur l'état des biens de sections communaux ainsi que sur les modalités de procédures de reprise par la collectivité a été fait par Mme Delort spécialiste du sujet à la sous-préfecture de St Flour. Différentes procédures ont donc été engagées avec les bénéficiaires des différentes sections. Cette communalisation ne changera rien au devenir de ces parcelles mais permettra une plus grande transparence de leur propriété. Cinq d'entre elles ne représentaient aucun intérêt patrimonial pour les habitants des différentes sections concernées qui ont bien compris la démarche et aujourd'hui, grâce à eux, ces biens sont rentrés dans le domaine privé de la commune. Une procédure un peu plus complexe sur la dernière devrait bientôt permettre également sa régularisation.

La commune ne comptera donc bientôt plus aucun bien de section, biens qui sont souvent sources de clivages entre les habitants et sources de déboires pour les représentants des collectivités.

Journée champêtre du 9 septembre 2023 réussie



La fédération Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux du Cantal a organisé pour la première fois une journée champêtre sur chaque arrondissement du Cantal et a choisi Prunet pour sa situation et ses structures d'accueil.

Près de 150 personnes ont répondu présentes malgré la chaleur et ont pu profiter des animations : randonnée pédestre, visite du bourg, initiation danses, pétanque, chamboul'tout, jeux, informations sur l'habitat/ truck SOLIHA, repas convivial ...

Le club « Couleurs d'Automne » s'est bien investi pour le bon déroulement de cette rencontre, ainsi que la municipalité. La fédération Générations Mouvement remercie la municipalité pour son engagement et tous les bénévoles.

📞 Contact F.D. : 04 71 63 46 94

Bulletin Municipal 2024

L'Escarpidou

Depuis fin 2020 M et Mme Boquet ont la gérance de l'Escarpidou. Malheureusement pour notre commune, ils souhaitent quitter la région et **cesseront donc leur activité au 1^{er} septembre 2024**. Nous les remercions pour ces quatre années passées au bourg de Prunet durant lesquelles ils ont eu un rôle important au cœur de notre commune. Ils assuraient la cantine de l'école, ils nous ont proposé des plats et pizzas à emporter et ils ont également organisé des soirées.

A présent nous sommes à la recherche d'un repreneur, toute candidature est bonne à prendre ! N'hésitez pas à véhiculer l'information auprès de vous, la mairie est disponible pour tout renseignement complémentaire.



Vie de la commune

Ouverture saison culturelle de la Communauté de Communes

Le 6 Octobre 2023, la commune a accueilli les conseillers communautaires de la Châtaigneraie Cantalienne présidée par Mr Teyssedou, pour la cérémonie de lancement de la saison culturelle de la Châtaigneraie Cantalienne. C'est donc devant une assemblée d'une cinquantaine de personnes, que Mr Le Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a déclaré ouverte la saison culturelle 2023-2024. Lors de sa prise de parole, Mr Teyssedou a souligné le travail fait par la commission afin de garantir une programmation de qualité, disponible sur le site de la Communauté de Communes. Cette commission est portée par Isabelle Lemaire, vice-présidente en charge de la politique culturelle.

Après un pot offert par la Communauté de Communes, le chanteur et guitariste Pierre Guénard a assuré un concert devant un public de 80 personnes environ. L'artiste, ancien membre du groupe Radio Elvis, a ravi les spectateurs de ses tubes pendant deux heures.

La saison culturelle portée par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne accueille en moyenne chaque année 20 dates, de septembre à juin. Des compagnies professionnelles sont programmées dans diverses esthétiques (théâtre, mu-



sique, humour, marionnettes, danse...) et à destination de publics variés (tout petits, jeune public, familles, scolaires, publics dits «empêchés», tout public). La saison culturelle représente un budget annuel de 120 000 € pour la Communauté de communes, soit 1,5 % du budget Fonctionnement de l'EPCI (7 700 000 €). Elle bénéficie du soutien de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental.

En parallèle, une Convention Territoriale d'Education à l'Art et à la Culture (CTEAC) a été signée avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental et la CAF pour développer des actions de sensibilisation et la pratique artistique en direction des publics. La création d'une œuvre sur la façade de l'école de Prunet en lien avec le Festival de street art «10^{ème} art» a bénéficié de ce dispositif. Des ateliers, stages et

master class sont proposés chaque année via la CTEAC. Des résidences d'artistes sont régulièrement accueillies en Châtaigneraie ; actuellement, le musicien et phonographe Jean-Léon Pallandre réalise un portrait sonore du territoire, avec et par ses habitants.

Enfin, une micro-fole va ouvrir prochainement ses portes au sein de l'Hôtel Numérique de Montsalvy. Ce musée numérique, porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette, permet d'accéder aux œuvres des grands musées nationaux : Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la musique - Philharmonie de Paris, Festival d'Avignon, Institut du monde arabe, musée du Louvre, musée national Picasso-Paris, musée d'Orsay, musée du quai Branly - Jacques Chirac, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux - Grand Palais et Universcience.

Les vœux de la Municipalité

Le vendredi 05 janvier 2024, pour la première fois, la municipalité a invité toutes les Prunétoises et Prunétois à la salle polyvalente pour présenter ses vœux 2024. En effet, les premières années du mandat marquées par le Covid n'ont pas permis de rassembler la population.

En présence de Mr le Député, Conseiller Départemental, Mr Vincent Descoeur, du Sénateur, Conseiller Régional Mr Stéphane Sautarel et du commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de Montsalvy Major Baudin, le maire a commencé par le traditionnel discours de bienvenue. Il a pu aborder tous les différents travaux effectués sur la commune, la fin des travaux de rénovation énergétiques de l'école, la sécurisation de la voirie avec enfouissement des réseaux secs et humides sur le hameau de la Croix d'Aubugues, l'aménagement des WC publics et d'un local associatif dans

le bourg, l'aménagement des abords de la salle polyvalente, la construction du hangar communal, ... Tous ces travaux, très coûteux, ont pu être réalisés grâce au soutien de la part de l'Etat, de la Région AURA, du FEDER et du Département du Cantal.

Cela a été, aussi, l'occasion d'évoquer les travaux importants à venir sur la commune de Prunet avec notamment deux chantiers, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente et la réfection des quatre stations d'épuration.

Au terme du discours, une soirée conviviale s'est installée autour d'un buffet, ce qui a permis de nombreux échanges et des rencontres. Ces moments sont importants pour renforcer le lien qui nous relie tous et qui est l'amour de notre village.

Parole aux associations

Association Art de vivre et Yoga



Deux cours de yoga par semaine dans la salle des fêtes de Prunet sont proposés par l'association « art de vivre et yoga ».

Nous sommes plus de quarante inscrits de tous âges et de plusieurs communes environnantes.

Le mardi matin avec Marie, un yoga pour se reconnecter à soi, un travail qui se complète par le souffle et qui permet à chacun de retrouver un espace de calme, un temps propice à l'accueil de ce qui est. Ceci nous amène à lâcher prise et à nous apaiser.

Le mercredi soir nous travaillons avec Régine qui enseigne la méthode Iyengar. Un yoga très précis et exigeant tout en étant articulé autour d'une progression adaptée à chacun en fonction de ses possibilités. Cela demande un engagement de la part du pratiquant, de l'humilité et de la curiosité.

C'est dans la joie que cela fonctionne, vivre le yoga comme un cadeau et Régine comme Marie nous encouragent au fait de se l'approprier pour pratiquer chez soi.

Michèle LALaurie

Le Cochonnet Prunétois

Président : Jean Louis Sereysol
Président d'honneur : André Laroussinie
Secrétaire : Daniel Ribeiro
Secrétaire adjoint : Pierre Rigaudière
Trésorier : Alain Courchinoux
Trésorier adjoint : Yves Dondrille

L'effectif est de 17 licenciés, ce qui a permis d'engager 2 équipes en Championnat vétérans du Cantal.

Les entraînements ont lieu le mardi et le jeudi à partir de 16h, en fonction du temps.... Les personnes qui souhaitent se joindre à nous pour partager un moment de convivialité, sont les bienvenues.

Les licenciés du club remercient la mairie pour son soutien et toutes les personnes qui ont participé à la réussite de leur tombola 2024.

Une pensée pour notre licencié et ami Michel Lalande qui nous a quitté en début d'année

Club Couleurs d'Automne

L'Assemblée Générale du club s'est tenue le 20 janvier 2024 en présence d'un grand nombre d'adhérents.

Le but de l'association est avant tout de se retrouver et de prendre du plaisir ensemble au travers de :

- **après-midi récréatives tous les mardis** à l'Escarpidou pour jeux de cartes, réception des clubs voisins de Teissières et Lafeuille-le-Frais et en retour déplacement chez ces 2 clubs ;
- **repas** : en 2023 au petit Gueuleton, à l'auberge de Teissières, à l'Escarpidou, pique-nique partagé ;
- **sorties** : croisière repas sur le Bateau l'Olt à Flagnac, visite de l'usine Piganiol.

En 2024 Les activités courantes sont reconduites. Un **voyage au carnaval de Nice** a été organisé par les clubs voisins en mars. En avril, **repas de printemps au Pichet Mignon et visite de Montsalvy**. En mai, **sortie avec le club de Teissières à Coltines** pour une visite du musée de l'agriculture, déjeuner à St Just et retour par Garabit. En juin, notre club organise la **journée de la forme** qui regroupe les clubs voisins. Le reste du programme est à finaliser



Nous remercions la municipalité pour sa subvention et son aide financière.

6 nouveaux adhérents rejoignent le club qui compte donc 92 membres à ce jour. Toute personne intéressée par les activités de l'association sera la bienvenue.

Association Communale de Chasse Agréée - ACCA de Prunet

Nous remercions une fois de plus nos bénévoles qui ont organisé le 2 décembre dernier notre traditionnel banquet de chasse. Cette soirée fut un véritable succès avec plus de 160 convives, merci à tous les participants qui par leur venue contribuent à soutenir notre association.

Notre association a cette année encore accueilli de nouveaux chasseurs.

Voici quelques informations utiles pour celles et ceux qui souhaiteraient passer le permis de chasse :

L'examen du permis de chasser est organisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour le compte de l'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il consiste en une séance d'examen unique, regroupant **questions théoriques et exercices pratiques**. Il est soumis à une formation obligatoire délivrée par les Fédérations Départementales des Chasseurs.

Où et comment s'inscrire ?
Fédération des Chasseurs du CANTAL
14, allée du Vialenc - 15000 AURILLAC

La nature est l'affaire de tous, préservons là !!!

Parole aux associations

Sporting Châtaigneraie Cantal

Le SCC (Sporting Châtaigneraie Cantal) est issu de la fusion entre l'ELF (Entente Lafeuillade-Lacapelle del Fraysse) et de l'USHC (Union Sportive Haute Châtaigneraie). C'est lors de la saison 2010-2011 que le SCC débute son aventure en ayant à sa disposition cinq terrains dont deux homologués (Prunet, et Lacapelle del Fraysse).



3 équipes en lice cette saison : l'équipe fanion au plus haut niveau régional R1, l'équipe B en Départementale 2 et l'équipe C en Départementale 3.

Aujourd'hui ce n'est pas moins de 140 licenciés avec environ une cinquantaine, jeunes et dirigeants, évoluant à l'Entente Football Châtaigneraie Veinazes.

Nous voulons remercier en particulier les mairies de Prunet, Lacapelle del Fraysse et Lafeuillade en vézie, pour leur précieuse aide et la mise à disposition des installations, les sponsors du club et les populations des communes citées.

Entente Football Châtaigneraie Veinazès



L'Entente Football Châtaigneraie Veinazès est un groupement d'écoles de football de trois clubs : le Sporting Châtaigneraie Cantal, l'US du Haut Célé et le FC Junhac Montsalvy. **Ce sont 160 jeunes dont une quarantaine de féminines de 4 à 18 ans** qui sont accueillis chaque semaine pour deux ou trois séances de football, entraînements ou matches. Toutes les catégories d'âge sont représentées au sein de l'EFCV avec même une équipe exclusivement féminine en U16.

Côté résultats sportifs, les U18 ont fièrement représenté l'EFCV en disputant **la finale départementale de coupe en 2023, la finale régionale de foot en salle en 2023 et 2024 et surtout en accédant au 6^{ème} tour de la coupe Gambardella**. Les autres catégories se sont aussi distinguées, en particulier les U15 et U13 dans leurs championnats et coupes départementales.

Depuis presque 10 ans, un double label FFF, école de football et école de football féminine, récompense la qualité de l'accueil et de l'enseignement dispensé par les éducateurs. **Les installations de très bonne qualité mise à disposition par les municipalités** ont en partie permis à tous nos jeunes footballeurs de pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions.

L'EFCV organise des « entraînements portes ouvertes » tous les mercredis du mois de mai à 16 heures au stade de Lacapelle del Fraysse pour les garçons et les filles qui souhaitent découvrir le football.

Inscriptions et renseignements : **Guy BRUEL** ☎ 07 84 14 27 83

🌐 www.sportingchataigneraiecantal.com

Comité des Fêtes et des Loisirs

2023, fut une année de transition pour le comité des fêtes. En effet, une partie du bureau, qui avait déjà œuvré pendant de longues années, a décidé de laisser la place à une nouvelle équipe.

Sous la présidence d'Anthony Rouchy, le comité a organisé deux manifestations :

• **Le 23 juin, cinéma en plein air** avec la projection du film « La Petite Victoire » devant un public ravi et conquis par cette nouvelle initiative.

• **Le 5 août, fête patronale** avec un concours de pétanque suivi d'une paëlla servi par le restaurant l'Escarpidou.



Pour 2024, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Astier Elisabeth
Vice-Président : Rivière Franck
Trésorière : Bertrand Edwige
Trésorier adjoint : Giraud Didier
Secrétaire : Bruel Guy
Secrétaire adjoint : Richart Rémy

Ainsi que de nombreux membres actifs lors des manifestations.

Voici les manifestations prévues pour cet été :

• **Le 5 juillet, cinéma en plein air** (à confirmer film à l'affiche et heure de diffusion)

• **Le 14 juillet, étape du Tour du Cantal pédestre**

• **Les 2 et 3 août, Fête patronale** avec concours de pétanque, randonnée gourmande, etc.. Le programme doit encore être peaufiner.

L'équipe actuelle du comité vous attend pour participer aux différentes manifestations et aussi pour écouter vos nouvelles idées.

L'équipe en place, remercie les anciens membres du bureau qui ont œuvré pendant de nombreuses années à faire vivre notre village en proposant différentes animations.

✉ comiteprunet15@outlook.fr

☎ 06 14 29 75 92

Témoignage d'Élus



Le jour où on a sonné à ma porte afin de me proposer d'intégrer la liste présentée par David aux dernières élections municipales, j'étais ravie et j'ai tout de suite accepté. En effet, cela faisait déjà un certain temps que je pensais à m'investir dans un projet de bénévolat soit au sein d'une association soit au sein de ma commune. Je pouvais, du fait de mon activité professionnelle et familiale, dégager du temps pour une cause qui participerait aussi à mon épanouissement personnel. Bien que je ne sois pas originaire de Prunet, j'y réside depuis 1996, ce qui fait déjà 28 ans. Aujourd'hui, cette commune est devenue la mienne.

Pour moi, un conseiller municipal doit être actif, participant, proposant, débattant et votant pour pouvoir transformer des idées en projets. Je ne souhaitais en aucun cas occuper cette fonction de manière passive, en me contentant simplement de siéger à une table. J'étais consciente, que vu mon inexpérience, cela nécessiterait un certain investissement de ma part pour répondre aux attentes mais que j'apprendrais beaucoup en retour sur le fonctionnement et les contraintes de gestion auxquels est confrontée une commune au quotidien. La partie la plus difficile pour moi a été de comprendre et d'assimiler le budget communal qui diffère considérablement sur de nombreux points du budget d'un ménage. J'ai découvert l'importance des sommes mises en jeu, les frais de fonctionnement, les investissements, les subventions, et bien d'autres aspects. Aujourd'hui, je ne regrette rien, bien au contraire, je m'enrichis d'année en année. Je sais qu'une fois les décisions retenues, il est important pour la commune que tous les membres du Conseil ne fassent qu'un et je crois pouvoir dire que c'est le cas à Prunet. Lors des réunions, les idées sont toujours débattues dans le respect et l'écoute de chacun, sans jugement personnel, pour toujours aboutir à des décisions collégiales.

De plus, je suis membre du CCAS, ce qui m'a permis, à mon plus grand bonheur de pouvoir rencontrer des habitants de la commune que je ne connaissais pas auparavant, notamment lors du repas de fin d'année. J'apprécie leurs histoires, leurs savoirs et leurs petites anecdotes. Je suis également membre de la commission « Communication » qui permet, entre autres, l'édition de ce bulletin municipal. C'est, peut-être, une des tâches les plus difficiles car réaliser des articles demande une très grande vigilance car ces écrits restent pour toujours dans l'histoire de la commune. Une autre tâche qui m'a été confiée est l'embellissement du bourg au niveau des fleurs même si ces dernières années, la sécheresse ne nous a pas permis d'arroser régulièrement.

Prunet est une commune où il est agréable de vivre. Poursuivons dans cette voie pour préserver notre qualité de vie et pour encourager nos jeunes ainsi que les générations futures à demeurer dans notre village.

Nadine de FILIQUIER-SOUBRIER (Conseillère)



Étant en pré-retraite depuis un moment déjà, j'ai ressenti le désir de m'engager davantage pour ma commune. Étant donné que Prunet est le village où j'ai toujours résidé, il m'a semblé judicieux de rejoindre l'équipe municipale lorsqu'on m'a fait cette proposition. J'apprécie d'aider lorsque l'on fait appel à moi, que ce soit pour nettoyer le toit de l'église, contribuer à la construction d'un hangar communal, rechercher et réparer des fuites d'eau,

remplacer du personnel manquant à l'école pour garder les enfants. S'impliquer dans les activités communales m'a fait réaliser à quel point la charge de travail est significative et qu'il est souvent difficile de concrétiser nos aspirations en raison des contraintes budgétaires qui limitent nos options.

Souvent, nous sommes confrontés à des choix, même si nous souhaiterions réaliser encore plus de projets. Les décisions sont prises après de longs débats où chacun participe, écoute, respecte et collabore harmonieusement. Nous avons la chance de former une équipe unie, ce qui facilite toujours la prise de décision.

Je participe à trois commissions : les affaires scolaires, l'action sociale (CCAS) et les travaux et l'urbanisme. Bien qu'elles couvrent des domaines totalement différents, cela me permet de suivre plusieurs projets de manière plus approfondie. Cela fait déjà 4 ans que l'aventure a commencé, je me rend compte que le temps passe vite et que je n'ai aucun regret, bien au contraire, du choix que j'ai fait.

Prunet est un village où l'on se sent bien, mais il est essentiel de continuer à le faire évoluer constamment afin que nos résidents s'y sentent toujours à l'aise et que notre commune conserve son caractère dynamique, son charme et son attractivité.

Claude LAROUSSINIE (Conseiller)



Suite à plusieurs échanges avec David, j'ai décidé de répondre favorablement à sa proposition de devenir conseiller et rejoindre ainsi sa nouvelle équipe municipale. J'étais curieux de découvrir le fonctionnement de notre commune.

Depuis bientôt quatre années, j'ai pu me rendre compte de l'ampleur et de la diversité des choses auxquelles nous sommes confrontés. Pour les différentes affaires, nous partageons ensemble de longs débats, parfois animés, mais toujours dans l'objectif d'améliorer activement notre petite commune rurale.

Les commissions du budget et la commission des travaux où je siégerai permettent de mettre en œuvre, entre autres, des travaux de voirie ou des projets plus colossaux tels que la réfection des stations d'épuration ou de la salle polyvalente.

Je suis heureux et fier de pouvoir participer à la vie de la commune et à ces nombreux projets. C'est pour moi une belle découverte et une belle expérience.

Philippe BOMBAL (Conseiller)

Avez-vous trouvé ?



Connaissez-vous cet endroit de la commune ?



D 8

PRUNET



 www.communedeprunet15.fr

 Prunet Châtaigneraie